

# Société de Calcul Mathématique SA

*Outils d'aide à la décision*

*depuis 1995*



MVL\_urticaire

Il est amusant de voir comment la simple annonce de la publication de notre livre "Meurs vieux lâche ! Il est trop tard !" déclenche chez certains une épouvantable crise d'urticaire ; d'autres y mettent de l'humour. Voici un florilège des emails reçus à cette occasion :

20/01/2026 de David Denaux :

J'avais demandé il y a quelques années qu'on me supprime de vos listes de diffusion, n'étant pas intéressé par la propagande climatosceptique de M Beuzamy. Pouvez vous SVP rectifier cette erreur, cette fois ci définitivement ? De mon côté je vais repartir sur mon vélo électrique pendant que mon épouse s'en va de son côté dans notre voiture électrique chargé avec nos panneaux solaires (bon d'accord, pas aujourd'hui vu le temps, aujourd'hui c'était sans doute plutôt les éoliennes de la plaine du Lauragais).

Bien le bonjour à M Beuzamy

Notre réponse : Merci pour ce message plein d'humour. Mon livre n'a rien à voir avec le climat ; toutes nos excuses pour le dérangement. amical souvenir, BB.

\*\*\*

De Pierre-Étienne Marx, 20/01/2026

Bonsoir,

J'écris ce message à l'attention spéciale de M. Beuzamy, que j'ai le déplaisir de bien trop connaître. Je vous saurai gré de lui transmettre, et vous souhaite bien du courage pour le supporter, d'ici à son départ de ce monde.

M. Beuzamy,

Je me permets de vous signaler que vos petites manigances et vos techniques de margoulin ne me font pas plus rire en 2026 qu'elles ne le faisaient auparavant. Quand on n'a rien d'intéressant à dire et qu'on n'a, de ce fait, pas d'audience, on finit comme vous par devenir ce que les gens sensiblement plus jeunes que vous appellent "un forceur".

Veillez laisser mon adresse tranquille, et le lien de désinscription à la fin de votre envoi de masse non désiré ne vous absout pas d'avoir récupéré mon adresse à l'encontre de toutes les protections de la vie privée. Je vous souhaite de recevoir un bel étron dans votre boîte à lettres pour vous apprendre le goût et l'odeur du courrier indésirable.

Au plaisir de ne plus vous lire,

Pierre-Étienne Marx (X08 - donc moins décati que vous)

Notre réponse :

Merci, c'est tout à fait délicieux.

J'ai publié votre email sur LinkedIn :

<https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:share:7419296226753441792/>

meilleurs vœux pour la nouvelle année !

Bernard Beauzamy (X68)

\*\*\*

De Cédric Cassan, INRAE :

Mise en demeure pour non-respect du RGPD – Dernier avertissement avant plainte à la CNIL

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire à nouveau concernant les emails commerciaux non sollicités que vous continuez à m'adresser, malgré mes précédentes demandes de cessation. Je rappelle que je n'ai jamais donné mon consentement pour recevoir ce type de communication, et que vos pratiques constituent une violation flagrante du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

En outre, malgré mes demandes répétées, vous ne m'avez jamais fourni l'accès aux données personnelles que vous détenez à mon sujet, ni confirmé leur suppression, comme le prévoit pourtant l'article 15 (droit d'accès) et l'article 17 (droit à l'effacement) du RGPD.

Je vous mets donc en demeure de :

Cesser immédiatement tout envoi de communications commerciales à mon adresse email.

Me transmettre, sous 15 jours, une copie intégrale des données personnelles que vous détenez à mon sujet.

Supprimer définitivement ces données de vos fichiers et me fournir une confirmation écrite de cette suppression.

À défaut de réponse complète et satisfaisante de votre part dans ce délai, je déposerai une plainte formelle auprès de la CNIL pour non-respect de mes droits, conformément aux dispositions du RGPD. Cette plainte inclura l'ensemble des preuves des communications non sollicitées et de votre refus de me permettre d'exercer mes droits.

Je vous invite à traiter cette demande avec la plus grande diligence, afin d'éviter toute procédure contentieuse.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cédric Cassan

Notre réponse :

A la suite de quoi, nous envoyons à M. Philippe Mauguin, Directeur de l'INRAE, avec copie à M. Cassan, le message ci-dessous :

Cher Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous l'email que je reçois de votre collaborateur M. Cédric Cassan, qui a reçu une information relative à la publication de mon livre récent "Meurs vieux lâche ! Il est trop tard". Vous pourrez en apprécier l'exquise courtoisie.

Pour son information et la vôtre, un auteur a le droit de diffuser ses œuvres par tout moyen à sa convenance (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, article 19).

Mais je ne tiens pas l'INRAE dans son ensemble pour responsable de tels comportements : plusieurs de vos collaborateurs ont, par le passé, acquis des ouvrages dont je suis l'auteur.

Je vous présente mes meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année, pour l'INRAE et pour vous-même.

Bien cordialement,  
Bernard Beauzamy (X68)  
Professeur Titulaire des Universités,  
PDG, Société de Calcul Mathématique SA

M. Cassan insiste : Réponse insuffisante – Dernier rappel avant saisine de la CNIL

Votre réponse à mon précédent courrier est inacceptable à plusieurs titres :

Vos références juridiques sont erronées :

La liberté d'expression (article 19 de la DUDH) ne saurait justifier l'envoi de communications commerciales non sollicitées, qui sont strictement encadrées par le RGPD et la loi française. En tant que responsable de traitement, vous êtes tenu de respecter mes droits, notamment mon droit d'opposition (article 21 du RGPD) et mon droit à l'effacement (article 17 du RGPD).

Vous n'avez pas répondu à mes demandes légales :

Vous ne m'avez pas fourni l'accès à mes données personnelles (article 15 du RGPD).

Vous n'avez pas confirmé la suppression effective de mes données de vos fichiers.

Votre réponse ne garantit en rien que mes données ne seront pas réutilisées ou transmises à des tiers.

Je vous donne un dernier délai de 7 jours pour :

Me fournir une copie intégrale des données personnelles que vous détenez à mon sujet.

Me confirmer par écrit la suppression définitive de ces données.

Me garantir que mon adresse email a été retirée de toutes vos listes de diffusion, y compris celles de vos partenaires.

À défaut, je déposerai plainte auprès de la CNIL pour non-respect de mes droits, en joignant l'ensemble de nos échanges comme preuves. Je me réserve également le droit de saisir les tribunaux compétents pour obtenir réparation.

Je vous laisse une citation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés " La prospection commerciale par courriel est possible mais les personnes doivent d'abord en être informées. Elles doivent également y consentir préalablement s'il s'agit de particuliers ou pouvoir s'y opposer s'il s'agit de professionnels."

<https://www.cnil.fr/fr/la-prospection-commerciale-par-courrier-electronique>

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.  
Cédric Cassan

Mon email à MM. Mauguin et Cassan : de plus en plus délicieux ! j'attends avec ravissement une saisine de la CNIL : cela fera de la publicité à mon livre  
bien cordialement,  
BB

\*\*\*

Le 12/02/2026, nous avons proposé notre livre MVL à la promotion 1996 de l'Ecole polytechnique (comme aux autres promotions, bien sûr), mais les garants du dogme, Franck Debreilly et Nicolas Godlewski, nous écrivent :  
"Je n'ai aucune idée du sujet de votre livre, et on s'en fout. Les autres promos font ce qu'elles veulent, mais pour la promo 96, nous bloquons systématiquement les messages de pub."

Notre réponse est, comme d'habitude : "Pour votre information, un auteur a le droit de diffuser ses œuvres par tout moyen à sa convenance (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, article 19). Mais on ne peut pas faire boire un âne qui n'a pas soif !"

\*\*\*

Le 20/02/2026, de Jean-Christophe Bureau, INRAE :  
Mais qui vous a donné le droit de me spammer avec vos conneries ?  
Si tous les nombrilistes inoccupés qui écrivent leurs élucubrations le font savoir à la terre entière, on n'a pas fini d'avoir les boites mails saturées.  
Et les matheux avec leur ego qui leur laissent penser que leurs élucubrations intéressent d'autres qu'eux mêmes. Rendez service à l'humanité : enlevez tout le monde de vos listes de diffusions.

Notre réponse est, comme d'habitude : "Pour votre information, un auteur a le droit de diffuser ses œuvres par tout moyen à sa convenance (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, article 19). Mais on ne peut pas faire boire un âne qui n'a pas soif !"

\*\*\*